

Synthèse du régime d'imposition des plans d'épargne retraite (PER) prévus à l'article L. 224-1 du code monétaire et financier

Entrée (phase de constitution des droits)		Sortie (phase de restitution des droits)								Rente			
		Capital				Sortie anticipée pour « accidents de la vie » (1)							
		Impôt sur le revenu (IR)		Prélèvement sociaux (PS)		IR		PS		IR	PS		
		Versements	Produits	Versements	Produits	Versements	Produits	Versements	Produits				
Versements volontaires (code monétaire et financier [CoMoFi], art. L. 224-2, 1 ^o)	Déductibles à l'IR du revenu net global sous certaines limites (code général des impôts [CGI], art. 154 bis ; CGI, art. 154 bis-0 A et CGI, art. 163 quatercives)	Barème sans abattement de 10 % (CGI, art. 158, 5-b quinqueis-1 ^o)	Prélèvement forfaitaire unique (PFU) (2)	Exonération (code de la sécurité sociale [CSS], art. L. 136-1-2, II-11 ^o)	PS produits de placements (CSS, art. L. 136-7, I-al. 1 (4) et II-7 ^o bis)	Exonération (CSS, art. L. 136-7, I-al. 1 (4) et II-7 ^o bis-a)	Exonération (doctrine sociale)	Exonération (CSS, art. L. 136-7, II-7 ^o bis)	Exonération (CSS, art. L. 136-1-2, II-11 ^o)	Rente viagère à titre gratuit (RVTG) (CGI, art. 79 et 158, 5-a)	PS produits de placements Assiette RVTO (CSS, art. L. 136-7, I-4 ^o)		
	Option pour la non-dédiction (CoMoFi, art. L. 224-20, al. 2)	Exonération (CGI, art. 81, 4 ^o bis-c)	Exonération (CGI, art. 81, 4 ^o bis-b)	Exonération (doctrine sociale)						Rente viagère à titre onéreux (RVTO) (CGI, art. 158, 6)	PS revenus du patrimoine Assiette RVTO (CSS, art. L. 136-6, I-b)		
Versements épargne salariale (CoMoFi, art. L. 224-2, 2 ^o)	Non exonérés d'IR												
Versements obligatoires (3) (CoMoFi, art. L. 224-2, 3 ^o)	Exonérés d'IR (CGI, art. 81, 18 ^o)	Déductibles à l'IR du revenu catégoriel traitements et salaires sous certaines limites (CGI, art. 83, 2 ^o)	Barème sans abattement de 10 % (CGI, art. 158, 5-b quinqueis-1 ^o)	PFU (2) (CGI, art. 158, 5-b quinqueis-2 ^o)	Contribution sociale généralisée (CSG) sur les revenus de remplacement (CSS, art. L. 136-1-2, I)					RVTG (CGI, art. 79 et 158, 5-a)	CSG sur les revenus de remplacement (CSS, art. L. 136-1-2, I)		

(1) CoMoFi, art. L. 224-4, I-1^o à 5^o.

(2) Ou option globale pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

(3) Pour les droits issus des versements obligatoires, pas de sortie en capital possible à l'échéance sauf lorsque le montant des rentes est inférieur à un certain montant (code des assurances [C. assur.], art. L. 160-5 et C. assur., art. A. 160-2). Pour les droits issus des versements obligatoires, sortie en capital anticipée impossible pour acquisition de la résidence principale (CoMoFi, art. L. 224-4, I-6^o), possible lorsque le titulaire est âgé de moins de 18 ans à la date de la demande de liquidation ou de rachat (CoMoFi, art. L. 224-4, I-7^o).

(4) Application des prélèvements sociaux prévus à l'article L. 136-7 du CSS dès lors que les produits sont soumis au PFU.